Tarifs

Salarié·e·s :
Frais d'inscription et sélection : 40 €
Frais pédagogiques comprenant sélection, positionnement, formation ; présentation à la certification : **5208 €**
Prise en charge des frais pédagogiques selon critères de l'Opérateur de compétences (OPCO) de votre employeur.

Apprenti·e·s :
Frais d'inscription et sélection : 40 €
Frais pédagogiques comprenant sélection, positionnement, formation ; présentation à la certification
Parcours complet 4 UC ou partiel.
Prise en charge à 100% des frais pédagogiques pour les employeurs du secteur privé et les collectivités territoriales.

Information : auprès du CFA des métiers du sport et de l'animation
→ www.cfasa-pdl.fr

Demandeur·e·s d'emploi :
Frais d'inscription et sélection : 40 €
Frais pédagogiques comprenant sélection, positionnement, formation ; présentation à la certification
Parcours complet 4 UC ou partiel
Prise en charge selon éligibilité au programme de financement de la région des Pays de la Loire ou autres financements.

Accueil téléphonique

Union régionale
des Francas des Pays de la Loire
Tél : 02 51 25 08 48
Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Réunions d'information

Des informations collectives sont organisées en présentiel et à distance ; en fontion du contexte sanitaire.

Lieu : Les Francas de la Sarthe
5 rue Jules Ferry - Le Mans

→ **Jeudi 9 juin 2022 à 10h**
→ **Lundi 4 juillet 2022 à 10h**
→ **Jeudi 1er septembre 2022 à 10h**
→ **Jeudi 29 septembre 2022 à 10h**

Inscription sur le site Internet :
www.francaspaysdelaloire.fr

les francas
L'éducation en mouvement !

Les Francas en Pays de la Loire

Les Francas s'appuient sur un réseau réparti sur l'ensemble des départements. Les associations départementales ont une vocation éducative, sociale et culturelle. Elles agissent pour l'accès de tous les enfants et de tou·te·s les adolescent·e·s à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel. Elles mobilisent au quotidien un réseau de bénévoles et de permanent·e·s issus du mouvement Francas d'éducation populaire sur l'ensemble du territoire national.

La formation professionnelle aux Francas

Travailler au développement qualitatif de l'action éducative contribue à rendre possible les changements attendus pour demain. Face à cet enjeu, les animateur·ice·s doivent initier des propositions liées à l'aménagement des espaces, à l'amélioration de la fonction d'accueil et mettre en place des propositions d'activité adaptées à l'âge, aux effectifs, à la temporalité et à la durée de l'action. Former les animateur·ice·s d'activité assure la pérennité de la qualité éducative des actions mises en œuvre.

Une fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

Mouvement d'éducation populaire, les Francas sont une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique par le décret du 13 novembre 1991 et agréée par les Ministères de l'éducation nationale, de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Notre expertise éducative est confortée par la dynamique d'un mouvement agréé Jeunesse éducation populaire.
Ce mouvement rassemble tou·te·s celles et ceux qui, en matière d'éducation, veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes pour le développement de la cité.

Contacts

Union régionale
des Francas des Pays de la Loire
15 boulevard de Berlin
CS 34023. 44040 Nantes Cedex 1

→ **02 51 25 08 48**
→ **www.francaspaysdelaloire.fr**
→ **formationprofessionnelle@francas-pdl.asso.fr**

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION FORMATION accélérateur d'emploi
Région PAYS DE LA LOIRE

La certification qualité a été délivrée à l'Union Régionale des Francas des Pays de la Loire au titre des catégories d'actions suivantes :
- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Service communication - Les Francas des Pays de la Loire. Impression : Imprimerie Allais, Basse-Goulaine

les francas
L'éducation en mouvement !

2022 – 2023

Le Mans

CPJEPS

Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle
Mention Animation d'activités et de vie quotidienne

La formation des professionnel·les de l'animation au service des projets d'accueil et d'animation enfance-jeunesse

CPJEPS – Niveau 3 – Pays de la Loire

Le CPJEPS avec les Francas

Le Certicat Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

L'animateur·ice d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action.

Le CPJEPS d'activités et de vie quotidienne permet d'intervenir avec tous publics dans les champs péri et extrascolaires, ainsi que dans le cadre de séjour, accueil collectif avec ou sans hébergement. Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socio-culturelle.

Il permet d'exercer dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, entreprise marchandes, etc).

Les principaux types d'emplois visés sont animateur·ice enfance-jeunesse, animateur·ice en accueil de loisirs extra et périscolaires, animateur·ice en séjours de vacances, animateur·ice socioculturel. La possession du CPJEPS AAVQ, diplôme de niveau 3, permet à son/sa détenteur·ice de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint·e territoriale d'animation principal de 2ème classe.

Unités capitalisables	
UC1 – 98 h	**Participer au projet et à la vie de la structure** → Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel → Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation → Communiquer dans et pour sa structure
UC2 – 112 h	**Animer les temps de vie quotidienne de groupes** → Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.) → Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant → Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics
UC3 – 84 h	**Concevoir des activités en direction d'un groupe** → Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure → Concevoir l'organisation des activités → Préparer l'évaluation de ses activités
UC4 – 140h	**Animer des activités en direction d'un groupe** → Conduire des activités dans plusieurs domaines → Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité → Évaluer ses activités

Les principes de la formation

→ Des orientations éducatives s'appuyant sur le projet des Francas : agir pour la laïcité, le développement durable, la place du numérique dans l'éducation, l'accès aux loisirs éducatifs et culturels pour tous

→ Des méthodes pédagogiques actives incluant interventions et témoignages de professionnels

→ L'intégration d'une dimension interculturelle au projet de formation

→ L'identification d'un projet individuel de formation

→ Une situation d'alternance au service de la montée en compétence des stagiaires

→ Un accompagnement par le/la tuteur·ice et le/la formateur·ice référent de la formation

Publics accueillis

La formation CPJEPS d'activités et de vie quotidienne s'adresse sous conditions à un public d'apprenti·e·s, de demandeurs d'emploi, de salarié·e·s.

La formation CPJEPS d'activités et de vie quotidienne est accessible à partir de 17 ans.

Accessibilité aux personnes porteuses de handicap : le référent handicap des Francas est à votre disposition pour accompagner la réalisation de votre projet de formation.

Conditions d'admission

L'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à l'épreuve de sélection organisée par les Francas.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection, les candidat·es doivent satisfaire à des exigences préalables suivantes à savoir :

Conditions obligatoires :

→ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante :

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) en cours de validité
- Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) en cours de validité
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

Réunir l'une des conditions suivantes :

→ Pour les Français de moins de 25 ans : joindre l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense

→ Être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité. Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-9 du code du sport.

Le/la candidat·e doit également :

→ Déposer un dossier de candidature complet

→ Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

→ Satisfaire aux tests de sélection de l'organisme de formation (entretien, épreuve écrite)

→ Avoir un plan de financement de la formation

Organisation de la formation

→ **Durée en centre :** 434 heures minimum

→ **Durée en entreprise :** 600 heures minimum

Alternance : L'accueil en structure d'alternance se réalisera en structure socio-éducative : centre social, maison de quartier, accueil collectif de mineurs, service municipal enfance-jeunesse. L'alternance en centre de formation et en structure permet de se préparer au métier d'animateur·ice enfance-jeunesse et à l'obtention du diplôme CPJEPS d'activités et de vie quotidienne (niveau 3)

Calendrier :

→ Du 12 décembre 2022 au 10 novembre 2023

→ **Sélection :** 21 juin 2022 ou 6 octobre 2022 ou 17 novembre 2022

→ **Positionnement :** 28 et 29 novembre 2022

Le positionnement permet de construire avec le stagiaire un parcours individualisé de formation, en fonction du profil et de l'expérience du candidat·e.

Lieu de formation :

→ **Le Mans :** Association départementale des Francas de la Sarthe. 5 rue Jules Ferry.

Modalités d'inscription

→ **Retrait du dossier :** sur le site internet des Francas des Pays de la Loire. www.francaspaysdelaloire.fr

→ **Date limite d'inscription :** 13 juin 2022 ou 26 septembre 2022 ou 7 novembre 2022

→ **Dépôt du dossier d'inscription :** formationprofessionnelle@francas-pdl.asso.fr

Équivalence

Le titulaire d'un CPJEPS d'Activités et de vie quotidienne obtient de droit l'UC4 du BPJEPS, spécialité Animateur, mention Loisirs tous publics.

	hCPJEPS			
Diplômes	UC1	UC2	UC3	UC4
BAPAAT option Loisirs JE ou LTP	X	X	X	X
BAPAAT option Loisirs pleine nature	X			
Note de 10 ou + à l'épreuve de mise en situation professionnelle			X	X
CQP Animateur périscolaire		X		X
CAP Accomp. Educ. de la PE	X	X		
DEAES Accomp. éduc et social	X			

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche des tableaux ci-après obtient les UC du CPJEPS mention AAVQ :

	CPJEPS
Diplôme non prof.	UC2
BAFA + attestation de 168 h mini d'anim. après obtention du BAFA	X

La personne titulaire du CPJEPS mention AAVQ obtient l'UC suivante du BPJEPS mention LTP :

	BPJEPS LTP			
Diplômes	UC1	UC2	UC3	UC4
CPJEPS				X